



## Expropriation d'une partie de mon sous-sol

Par **fatoll**, le **23/02/2019** à **10:11**

bonjour,

J'ai pu constater lors de l'enquête publique pour le tracé du futur métro grand express (souterrain) piloté par la Société du Grand Paris qu'une bande 10 mètres de mon jardin, à l'arrière de ma maison sera au-dessus du corridor de passage du tunnel.

Je vais donc supporter une expropriation du sous-sol d'une bande de ma parcelle de terrain.

Est-ce que cela aura une incidence telle que la perte de valeur de ma maison ?

Cette expropriation du sous sol sera t-elle obligatoirement connue du notaire en cas de vente de mon bien, ou devrai-je l'indiquer, moi-même, à titre d'information, à tout acheteur potentiel ?

Par **morobar**, le **23/02/2019** à **10:39**

Bonjour,

Oui

oui

oui

Hélas.

Par **Visiteur**, le **23/02/2019** à **22:21**

Bonjour

Je me permets de vous conseiller cette lecture...

<https://www.village-justice.com/articles/expropriation-trefonds-pour-cause,20928.html>

Par **fatoll**, le **24/02/2019** à **13:15**

bjr,

Est-ce qu'un propriétaire dont une partie du sous-sol est exproprié peut exiger d'être exproprié sur la totalité du foncier (sous-sol + surface + habitation) ?